

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 1 (1872)

Heft: 3

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

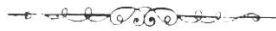
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

27. Combien de mètres dans 800 centimètres ? 540 centimètres ?
28. Combien de mètres dans 777 centimètres ? dans 964 centimètres ?
29. Combien de décimètres dans 660 centimètres ? dans 888 centimètres ?
30. Combien de décimètres dans 84 centimètres ? dans 245 centimètres ?
31. Combien de centimètres dans 5 mètres ? dans 6 mètres 2 décimètres ?
32. Combien de décimètres dans 2 décamètres 3 mètres ?
33. Combien de millimètres dans 4 centimètres ? dans 3 décimètres ?
34. Combien de millimètres dans 6 décimètres 5 centimètres ?
35. Combien de millimètres dans 2 mètres 8 centimètres ?
36. Combien de mètres dans 7000 millimètres ? 8765 millimètres ?
37. Quelle est la longueur du tableau noir ? sa largeur ?
38. Quelle est la longueur, puis la largeur de la classe ?
39. Quelle est la longueur, la largeur, l'épaisseur de ce livre ?
40. Quelle est en millimètres la hauteur de votre encrier ?



CORRESPONDANCE.

*Aux membres de la Société fribourgeoise d'éducation
et d'instruction populaire.*

Messieurs,

Aujourd'hui que par l'adhésion libre et spontanée de ses membres, l'association fribourgeoise des instituteurs est définitivement constituée, nous croyons le moment venu de nous occuper de son organisation intérieure.

Faisant application des art. 2, 6 et 7 des statuts, nous prions les membres de notre association de bien vouloir s'occuper sans retard du choix des *questions* qu'ils désirent voir traiter dans la prochaine assemblée générale.

A cet effet, ils voudront bien se réunir le plus tôt possible en conférences pour s'occuper de ce choix et pour transmettre sans retard au soussigné le résultat de leurs délibérations.

A cette occasion et en application de l'art. 6, il est spécialement recommandé à chaque section, ou conférence, de nous désigner

celui de ses membres qu'elle aura choisi pour correspondre directement avec le comité.

Dès que le choix des questions à traiter sera parvenu au sous-signé, celui-ci se fera un devoir de le transmettre au comité central, qui fixera définitivement ce choix.

Au nom du comité central,

Le Président, PHILIPONA.

~~~~~  
Sion, le 15 février 1872.

Monsieur le rédacteur du *Bulletin pédagogique* de la Société fribourgeoise d'éducation.

On lit dans la première page de votre premier *Bulletin*: « Le 15 novembre 1871 est une date qui restera profondément gravée dans notre souvenir... La réunion du lycée comptait environ deux mille hommes, prêtres, laïques, pères de famille, instituteurs, en un mot de vrais amis de l'instruction et de l'éducation chrétienne. » Votre but bien avoué de travailler à répandre et à développer l'instruction populaire en la soumettant aux prescriptions de notre foi et de notre belle et sainte religion catholique que nous voulons, vous et nous, professer jusqu'à la fin de notre vie, a fait écho dans les montagnes du Valais, et vous pouvez déjà à l'avance, monsieur le rédacteur, compter sur les sympathies de tous les instituteurs de ce pays.

Par l'organe de votre *Bulletin pédagogique* vous faites appel aux talents et à l'expérience d'hommes de bonne volonté, peu importe leur état et leur condition, pourvu qu'ils veuillent s'intéresser à la cause de l'éducation et au bien-être de la société.

Vous avez compris, monsieur le rédacteur, ainsi que MM. vos collaborateurs, que l'humanité entière souffre dans toutes les parties de son corps: religion, législation, mœurs, sciences, arts et politique, etc.; or, vouloir guérir notre bien chère malade, c'est la renouveler totalement par l'éducation, et c'est là la grande et sublime œuvre réservée aux écoles, où président le vrai zèle et la religion telle que la professaient nos pères.

Le *Bulletin pédagogique* et mensuel embrassera toutes les matières qu'un programme peut exiger pour un enseignement primaire placé sous la direction de la religion et des besoins du pays; les instituteurs, qui le liront, y trouveront de puissants encouragements et une direction toujours utile. C'est dans cette conviction, monsieur le rédacteur, que je vous exhorte à la persévérance. Si, dans le champ de l'enseignement il est possible de glaner quelques épis, on se permettra de vous les envoyer pour que vous les réunissiez à la gerbe de Ruth, si toutefois ils méritent d'y trouver place.

Agréez, monsieur le rédacteur, les sentiments de ma parfaite considération.

Un instituteur abonné au *Bulletin pédagogique*.

La lettre si bienveillante que l'on vient de lire, les nombreux abonnements que le *Bulletin* a recueillis dans le Jura et dans le Valais et la récente formation d'une société pédagogique dans ce dernier canton, témoignent suffisamment des sympathies que notre œuvre rencontre auprès de tous les catholiques dévoués de la Suisse romande.

Nous osons compter désormais sur la collaboration de notre correspondant de Sion.

~~~~~  
On nous écrit de la Haute-Gruyère, en date du 20 février :

L'importance des conférences scolaires d'arrondissement ne saurait être contestée. Il faut le reconnaître, elles sont loin de présenter généralement la vie, l'activité et l'intérêt surtout qui devraient les animer. Cependant nous savons que, pour leur imprimer l'impulsion dont elles ont besoin, de généreux efforts ont été tentés dans plusieurs arrondissements, entre autres dans le cercle de M. Gillet, comprenant les écoles de la Haute-Gruyère. Véritablement homme d'école, dévoué depuis longtemps à la cause de l'éducation populaire, notre inspecteur voue une attention spéciale aux conférences, qui deviennent, sous sa direction, de véritables réunions de famille, où l'instituteur ouvre son cœur à une douce joie, où il oublie les peines passées et prend de nouvelles forces pour les combats de l'avenir. Des questions très-sérieuses ont été traitées et discutées jusqu'ici dans nos réunions. Celle-ci entre autres, palpitante d'actualité, a occupé la plus grande partie de la séance du 3 janvier : Est-il vrai que l'influence du prêtre dans l'école est fâcheuse au point de vue de l'instruction et de l'éducation populaire, comme le prétend de nos jours la libre-pensée ? Presque tous les membres présents avaient mis par écrit leurs idées sur cet important sujet. Les conclusions unanimes de l'assemblée ont prouvé que les instituteurs entendent conserver à l'école le seul caractère qui lui convienne, son caractère essentiellement religieux, et que pour cela ils ne veulent pas séparer ce qui doit être uni, le prêtre et l'instituteur, la religion et la science, Dieu et l'homme... Que la libre-pensée ricane ou qu'elle insulte, nos opinions ou plutôt nos convictions sont telles, et telles nous les conserverons.

Les matières contenues dans le *Bulletin pédagogique*, et surtout les exercices pratiques que vous avez publiés, formeront le principal sujet de discussion à notre prochaine réunion : gare donc, petit *Bulletin*, la critique va s'attacher à tes premiers pas, pendant que le mauvais génie du pied du Jura cherche à te dénigrer, les instituteurs de la Haute-Gruyère apprécieront ou critiqueront tes généreux essais. Mais va, ne crains rien, modeste publication, tu as pris ton vol avec trop d'assurance pour que le souffle malveillant d'un rédacteur jaloux et plein de dépit puisse t'arrêter ; quant à notre critique, que tu as sollicitée, elle ne servira qu'à affermir tes pas et à te préparer de nouveaux succès.

X.

~~~~~

(Correspondance du Valais). — Aujourd'hui que la question de l'enseignement primaire préoccupe si puissamment les esprits ; que les gouvernements, devenus athées, s'appêtent à nous dicter leurs impies programmes, il est du devoir de tout bon citoyen de s'intéresser à cette grande question, et de concourir, dans la mesure de ses forces, à la marche chrétienne ainsi qu'à l'épanouissement de l'instruction.

Le canton de Fribourg a donné le premier, ici comme en tant d'autres circonstances, l'exemple de sa profonde et intelligente sollicitude. Le 15 novembre 1871 restera une date longtemps mémorable. C'est, croyez-le, avec une vive émotion que nous avons lu, dans le *Bulletin pédagogique* que vous avez eu l'attention de nous envoyer, le récit de cette réunion où se pressaient nombreux, accourus de près ou de loin, prêtres et laïques, instituteurs, professeurs au collège et au séminaire, tous animés d'une commune pensée, la prospérité de l'instruction.

Cette émotion n'a pas seulement été vive, elle a encore été féconde ; résultat que je suis heureux de vous signaler. Il vous appartient, du reste ; vous avez jeté la semence, à vous le fruit.

Votre société établie en ce jour excita l'émulation particulièrement de deux jeunes instituteurs du district de Monthey. Quoi ! se dirent-ils, Fribourg travaille, s'agite, ses instituteurs se forment en société, traitent en commun les questions scolaires, s'éclairent mutuellement, étudient les moyens de perfectionner leur enseignement, s'appliquent à le conformer aux exigences légitimes du jour, en même temps qu'à celles plus sacrées encore de la religion, et nous, dévoués à la même cause, nous persisterions à vivre dans notre isolement, nous ne chercherions pas à nous fortifier en nous unissant ? — Et ils se mettent à l'œuvre, ces deux jeunes dévoués instituteurs. Ils font tant et si bien que, quoique revêtus d'aucune autorité, pas même de celle de l'expérience, quoique inconnus à la plupart de leurs collègues, ils effectuent la réunion du 28 janvier à Martigny, à laquelle se rendirent 40 instituteurs.

Vous trouverez ce chiffre de 40 un peu mince peut-être, auprès de celui qu'atteignit le nombre de vos instituteurs accourus au Lycée le 15 novembre ; mais eu égard aux rétributions souvent plus que modiques de nos régents, aux difficultés de voyager dans nos montagnes en hiver, eu égard surtout à la brièveté de l'intervalle entre la convocation et le jour de la réunion, ce chiffre de 40 doit être regardé comme très-considérable. Ajoutons encore que l'invitation n'avait été adressée qu'aux instituteurs de la partie française du Valais.

Cette première séance ne fut pas longue. Après un chaleureux discours de M. le chanoine Meilland, touchant le but et les avantages d'une société d'instituteurs, on procéda immédiatement à la formation du comité. A part le président qui est un ecclésiastique, professeur au collège de Sion, tous les autres membres actifs du comité ont été pris parmi les instituteurs. Les 2 jeunes instituteurs qui avaient déterminé la réunion obtinrent naturellement une

place d'honneur. Il vous sera aussi agréable d'apprendre que M. Levrat, professeur à Martigny, un de vos compatriotes, a été nommé secrétaire.

Le président donna ensuite connaissance des statuts de la société de Fribourg; et la réunion se termina par une allocution de M. le rév. Prieur de Martigny, d'Allèves, où, dans des paroles admirables d'énergie, il développa ces trois mots qui nous serviront de devise: religion, science et dévouement.

Puissent ces assemblées se multiplier dans la suite! Qu'on respire à l'aise au milieu de ces instituteurs, amis de la vertu et de l'enfance! Puissent-ils accourir tous à nos nouvelles réunions, et nous édifier de leur zèle et de leurs bons sentiments!

Un mot avant de finir au sujet des statuts. Sauf quelques modifications qui seront incessamment soumises à l'étude, nous allons adopter vos statuts tels quels. Ils ont le mérite d'être simples et précis. Seulement, il restera un point à traiter entre votre société et la nôtre: quelles relations doivent exister entre vous et nous? Car notre intention est de nous entendre avec vous, de nous unir, si possible, et de nous affermir ainsi mutuellement. Mais nous discuterons cette question plus amplement sous peu. Je me permets pour aujourd'hui de clore ma correspondance en répétant ces beaux mots de notre devise:

*Religion, science, dévouement.*

---

## CHRONIQUE.

---

NEUCHÂTEL. — Le Grand Conseil de ce canton discute en ce moment le projet de loi scolaire qu'a élaboré M. Numa Droz, Directeur de l'Instruction publique. On s'attendait à voir rejeter une partie de ce projet, celle surtout qui a trait à l'enseignement religieux et à la séparation de l'Ecole et de l'Eglise. Mais il n'en fut rien; et, dans sa séance du 13 février, il a voté par 47 voix contre 34 l'exclusion des ordres religieux de l'enseignement primaire. Pourtant, plus de 40,000 pétitionnaires de toutes les parties du canton, ainsi que presque toutes les Commissions d'éducation, s'étaient prononcés contre les dispositions du projet de loi relatives à l'enseignement religieux.

GLARIS. — La Société des Instituteurs de la Suisse orientale se réunira à Glaris le 20 et le 21 mai. La question suivante, pleine d'actualité et de la plus haute importance, sera discutée dans cette réunion:

*Quelles sont les exigences de notre époque pour l'éducation des pauvres, et par quels moyens peut-on les satisfaire?*